

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYAGE

- Total : 58** L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi neuf avril, s'est assemblé à la Maison des Arts et de la Culture, 12 rue Rocheau à Epinay-sous-Sénart (91860) sous la Présidence de François DUROVRAY
- Présents : 48** Nathalie ALCARAZ, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Gaëlle BOUGEROL, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Nicole LAMOTH, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Fula MESIKA, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Fouad SARI, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE, Clément VEYRAT
- Représentés : 9** Nicolas ALLEOS donne pouvoir à Thomas CHAZAL, Taoufik BOUCHAL donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI, Christel CASSATA donne pouvoir à Michaël DAMIATI, Christophe CHARDEY donne pouvoir à Laurent ROUSSET, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Olivier CLODONG, Marie-Françoise DUSSAUD donne pouvoir à Sylvain PAQUET, Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Gaëlle BOUGEROL, David FÉROT donne pouvoir à Maxence MAHEN, Bilal LAOUFI donne pouvoir à Aouicha TRAORE
- Absents : 1** Typhaine DESBOIS-BOUBY

DCC-2026-043

SECRETAIRE DE SEANCE
Clément VEYRAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 23/04/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

DELIBERATION

DCC-2026-043

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYAGE

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'accord local du 31 août 2025 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à 58,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU la délibération n°2017-095 du 7 décembre 2017 relative à l'adhésion de la Communauté d'agglomération au du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres et de l'extension de son périmètre (SyAGE),

VU l'arrêté interpréfectoral no 2021/DRCL/BLI/n 3 en date du 28 avril 2021 approuvant la transformation du SyAGE en établissement public d'aménagement et de gestion des eaux,

VU les statuts du SvAGE,

CONSIDERANT que le SyAGE est un Syndicat mixte fermé à la carte exerçant les 4 compétences suivantes : « assainissement eaux usées », « gestion des eaux pluviales », « GEMAPI » et « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres »,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération doit être représentée au sein du Comité Syndical du SyAGE pour l'ensemble des compétences auxquelles elle adhère,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération doit donc désigner 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants siégeant aux compétences « assainissement eaux usées », « gestion des eaux pluviales » et « GEMAPI »,

CONSIDERANT qu'il convient également de désigner parmi les délégués titulaires lequel représente la Communauté d'agglomération à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres », et parmi les délégués suppléants lequel est suppléant pour ladite compétence,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de la désignation par vote à main levée,

Le Bureau Communautaire consulté,

Le Conseil Communautaire après en avoir à la majorité des suffrages exprimés (10 contre(s), Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL pouvoir donné à Céline CIEPLINSKI, Christophe CARRERE, Céline CIEPLINSKI, François DAMERVAL, Claudia DE CAMPOS, Jean-Michel MATHY, Guillaume PRIM, Bilal LAOUFI pouvoir donné à Aouicha TRAORE, Aouicha TRAORE)

Article 1^{er} : DESIGNE en tant que délégués titulaires auprès du SyAGE les conseillers communautaires suivants :

Titulaire 1 : Christian FERRIER
Titulaire 2 : Romain COLAS
Titulaire 3 : Thomas CHAZAL
Titulaire 4 : Frantz ISAMBERT
Titulaire 5 : Didier LE COZ
Titulaire 6 : Jean TUPKOVIC
Titulaire 7 : Pascal ODOT
Titulaire 8 : Jérôme MEUNIER
Titulaire 9 : Sylvie DONCARLI
Titulaire 10 : Sylvain PAQUET
Titulaire 11 : Michaël DAMIATI
Titulaire 12 : Fula MESIKA

Article 2 : DESIGNE en tant que délégués suppléants auprès du SyAGE les conseillers communautaires suivants :

Suppléant(e) 1 : Sylvie CARILLON
Suppléant(e) 2 : Maurice KNAFO
Suppléant(e) 3 : Christine COTTE
Suppléant(e) 4 : Nicolas ALLEOS
Suppléant(e) 5 : Jocelyne FALCONNIER
Suppléant(e) 6 : Laurent ROUSSET
Suppléant(e) 7 : Christine GARNIER
Suppléant(e) 8 : Valérie RAGOT
Suppléant(e) 9 : Nicolas DOHIN
Suppléant(e) 10 : Damien ALLOUCH
Suppléant(e) 11 : Sabine PELLON
Suppléant(e) 12 : Luis-Philippe DA COSTA

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 3 : DESIGNE parmi les délégués titulaires susvisés Monsieur Romain COLAS en tant que délégué titulaire pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » pour représenter la Communauté d'agglomération.

Article 4 : DESIGNE Monsieur Jérôme MEUNIER en tant que délégué suppléant pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » pour représenter la Communauté d'agglomération.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 23/04/2026
Qualité : Président